



Pétition de la CGT pour l'Aménagement des Horaires de Travail en Période de Canicule et Fortes Chaleurs

La CGT rappelle, une nouvelle fois, la nécessité absolue d'aménager les horaires de travail des personnels d'exploitation de la DTCEB en période de fortes chaleurs, afin de préserver leur santé et leur sécurité. Cette démarche, qui vise à garantir la protection des agents face à des conditions de travail extrêmes, fait suite à des années de demandes légitimes restées sans réponse.

Depuis plusieurs années, nous avons interpellé la direction à maintes reprises, réclamant des mesures concrètes pour protéger la santé des agents d'exploitation, en particulier durant les épisodes de canicule. Nous avons fait face à des rejets systématiques de ces demandes, malgré la gravité de la situation. Il est désormais urgent d'agir pour garantir des conditions de travail décentes et protéger les agents les plus exposés.

La CGT insiste sur le fait que la santé des agents ne se négocie pas. L'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail, telle qu'indiquée par l'article L131-6 du Code général de la fonction publique, qui stipule que des « conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux agents publics durant leur travail ».

La CGT demande des mesures immédiates pour aménager les horaires de travail des personnels d'exploitation de la DTCEB lors des périodes de canicule et fortes chaleurs. Il est crucial de mettre en place les mesures suivantes, sans plus attendre :

1. **Horaires aménagés** : Des horaires de travail en journée continue (de 7h30 à 15h30) pour tout le personnel d'exploitation, sans perte de rémunération ni impact sur le temps de travail.
2. **Révision des seuils de température** : Les températures palier doivent être révisées et ajustées à des seuils raisonnables, au minimum ceux proposés lors des groupes de travail.
3. **Végétalisation des plateaux d'écluses** : Présentation et mise en œuvre urgente d'un plan de végétalisation pour offrir de l'ombre et un peu de fraîcheur pendant les périodes de chaleur intense.
4. **Construction d'abris éclusiers** : Mise en place d'abris dans les zones manquantes, permettant un accès à l'électricité, à de l'eau potable, ainsi qu'aux sanitaires.
5. **Équipements de protection contre la chaleur** : Fourniture de véritables équipements de protection individuelle (EPI) pour lutter contre les fortes chaleurs, afin de protéger la santé de nos agents d'exploitation.

La direction a tardé à prendre en compte la situation, et les mesures proposées jusqu'à présent restent largement insuffisantes. Par exemple, l'extension de l'amplitude de travail de 9h à 12h sur les plateaux d'écluses ne fait qu'aggraver les conditions de travail, en exposant les agents à des risques de santé accrus sans aucune protection.

De plus, des incohérences flagrantes existent avec des disparités de traitement entre les différents axes de la DTCB. Ces disparités sont incompréhensibles, d'autant plus que les conditions de travail sont identiques.

Si les agents ne se mobilisent pas pour défendre leurs droits et leur santé, ils seront contraints d'accepter les horaires et conditions de travail imposés par la direction, comprenant notamment des amplitudes pouvant aller jusqu'à 12h sur les plateaux d'écluses. Cela représente une dégradation des conditions de travail, et la CGT ne saurait accepter une telle situation.

La situation est grave, et il est désormais inacceptable de continuer à subir les conséquences d'une gestion irresponsable de la part de la direction.

Rejoignez la CGT dans cette lutte pour des conditions de travail dignes et respectueuses de notre santé !

Signer la pétition pour exiger des mesures concrètes face aux épisodes de canicule et de fortes chaleurs.

Les agents de la DTCB doivent être protégés !

Nous contacter à : cgt.vnf-dtcb@vnf.fr

Signer ici :



<https://c.org/JWzc86SVqW>